



# Communiqué de presse

Paris, le 5 juin 2020

## Concours internes : SUD éducation revendique l'admission des admissibles, et la titularisation des précaires

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé par voie de presse le mardi 2 juin une mesure qui va encore porter un coup aux personnels précaires qui travaillent sous contrat dans l'Éducation nationale : l'annulation des épreuves orales des concours internes. Les candidat-e-s admissibles seront déclaré-e-s admis-e-s dans la limite des places d'admission disponibles. Ce sont ainsi 4000 admissibles qui se voient recalés du concours sans avoir pu passer l'épreuve orale qu'ils et elles préparaient, et perdent ainsi la possibilité d'être admis-es.

Pourtant ces candidat-e-s sont des personnels qui exercent dans les écoles et établissements scolaires. Pour eux et elles, ce concours représente une voie pour sortir de la précarité induite par leurs contrats. Ils et elles sont enseignant-e-s, PSY-En, AED, AESH, CPE, et depuis les résultats de l'admissibilité, ils et elles préparent les épreuves orales qui devaient selon les annonces du Ministre début mai avoir lieu en septembre. En parallèle de cette préparation des oraux, ils et elles ont assumé leurs missions d'enseignement, d'accompagnement ou d'encadrement à distance dans le contexte de la crise sanitaire. Par cette décision, Blanquer condamne des milliers de personnels travaillant au sein de l'Éducation nationale à subir cette année encore la précarité, c'est leur chance de réussir les épreuves orales et d'être admis-e-s aux concours internes qui vient de s'envoler.

Cette crise sanitaire, ses conséquences sur la scolarité des élèves et les conditions de vie des personnels (contrats non renouvelés pendant la période de confinement, précarité accrue...) montrent que le ministère de l'Éducation nationale doit s'atteler d'urgence à sortir de la précarité les milliers de personnels non-titulaires qui subissent actuellement les temps incomplets imposés, les contrats à l'année, le manque de formation.

Aujourd'hui, 1 enseignant-e sur 10 est non-titulaire. Parmi les personnels de l'Éducation nationale, c'est 1 personnel sur 4 qui n'est pas titulaire de son poste, c'est-à-dire 300 000 personnels. Certain-e-s exercent des missions qui relèvent des missions d'un corps de fonctionnaire (les enseignant-e-s, CPE, administratifs-ves par exemple) et subissent une

### Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



inégalité de droits insupportables avec leurs collègues fonctionnaires qui accomplissent pourtant les mêmes missions, d'autres exercent des missions de surveillance et d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AED, AP ou AESH par exemple) et sont condamnés à enchaîner les contrats précaires, mal-payés, avec des temps incomplets dans l'espoir pour les AESH (Accompagnant-e-s des Élèves en Situation de Handicap) d'être employé-e-s en CDI au bout de 6 ans de service. Malheureusement le CDI ne signifie pas la sortie de la précarité puisque ceux-ci sont quasi systématiquement conclus sur des quotités de travail incomplètes.

Qui plus est, il est plus nécessaire que jamais, alors que la crise sanitaire et le confinement ont encore accru les inégalités entre élèves et le décrochage scolaire, d'opérer un recrutement massif de personnels dès la rentrée prochaine.

Il est possible d'admettre aux concours internes tout-e-s les admissibles : cela nécessiterait la création de 2620 postes. Ce chiffre peut être mis en regard du nombre de postes non pourvus chaque année au Capes externe (750 en 2019) et du nombre de démission de stagiaires chaque année (entre 300 et 400). Les admissibles aux concours internes de l'Éducation nationale sont déjà en poste, une partie importante d'entre eux et elles exercent leurs missions sous des contrats précaires.

### **Dans l'immédiat, SUD éducation revendique l'admission de tou-te-s les admissibles aux concours internes.**

Mais cette mesure ne sera pas suffisante pour combattre la précarité dans l'Éducation nationale : il faut d'urgence titulariser tou-te-s les personnels non-titulaires de l'Éducation nationale sans conditions de concours ni de nationalité.

Cette mesure de titularisation permettrait :

- de créer un statut d'éducateur-trice pour les Assistant-e-s d'éducation avec une véritable formation ;
- de créer un statut de fonctionnaire pour les AESH ;
- de leur permettre d'exercer à temps complet, d'augmenter les salaires, de bénéficier des mêmes droits que l'ensemble des fonctionnaires ;
- de cesser cette inégalité des droits entre personnels titulaires et non-titulaires alors qu'ils et elles exercent les mêmes missions. La nationalité ou l'obtention d'un concours ne peut être un argument pour discriminer une partie des enseignant-e-s, des CPE ou des administratif-ve-s.

#### **Fédération SUD Éducation**

📍 31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

☎ 01 58 39 30 12

✉ [fede@sudeducation.org](mailto:fede@sudeducation.org)

🌐 [www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

